



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de MAZOUER (Charles), « Appendices », *Le Baron de la crasse et l'Après-soupe des auberges Comédies*,
POISSON (Raymond), p. 209-229

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-11026-2.p.0217](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-11026-2.p.0217)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 1987. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

APPENDICES

APPENDICE I

EXAMEN DU *BARON DE LA CRASSE*

Cette longue note manuscrite, signée Despreaux Boileau, avait été signalée dans le *Catalogue de la Bibliothèque dramatique de Soleinne* (t. I, n° 1260), qui en citait même deux phrases. Mais le texte intégral restait ignoré, dans la mesure où il est écrit sur le feuillet de garde (après la p. 62) d'un exemplaire conservé par la Comédie-Française, et ignoré de la critique, de l'édition originale du *Baron de la Crasse* (G. de Luy-nes, 1662 : c'est notre texte de base L').

Le Catalogue de la bibliothèque de Soleinne ajoute que cet examen du *Baron de la Crasse* « paraît autographe, du temps de la jeunesse du satirique ». Quant à l'écriture, si l'on tient compte de la jeunesse du scripteur, elle pourrait être celle de Boileau. Mais diverses raisons militent contre l'authenticité. Celle-ci, entre autres : Boileau, qui, à l'époque, admirait *L'École des femmes*, grande comédie en cinq actes, mais n'aura jamais que mépris pour les petites pièces proches de la farce (voir l'*Art poétique*, au chant III), qui, d'autre part, ne semble pas avoir eu beaucoup d'estime pour l'acteur Poisson¹ (voir l'anecdote rapportée dans P.D. Lemazurier, *Galerie historique des acteurs du théâtre français, depuis 1600 jusqu'à nos jours*, 1810, t. 1, p. 457), se serait-il occupé de cette œuvre de Poisson, vite célèbre il est vrai, au point de rédiger un examen ?

Quoi qu'il en soit, nous transcrivons intégralement cet *Examen* fort critique, en lui faisant subir une légère toilette (ponctuation rétablie, menues régularisations de la graphie).

1. Qui est d'ailleurs loué dans l'Examen... Voir l'avis d'A. Ross Curtis, dans sa thèse dactylographiée (*Un Comédien-poète...*, p. 120-122).

Examen de cette comédie
Le jeu de Mascarade est du Chevalier
un pas mauvais la balague de comédien
est sans trop son Ponsard et son
honneur de Village pour la petite pièce
Le rôle que joue le d'ieu ne peut être
grace qu'on ne le voit pas changer de
continuer si on ne peut pas être
meilleur acteur qu'il n'est ailleurs il
en fait voir tout ce qu'il en a
qu'un homme d'un si grand esprit ait
une part de chose si petite Le d'ieu
de catin en fait un a honneur et
sans être bête Le meilleur de cette pièce
est le d'ieu ou elle chante plus
moque de faux vobis et qu'il est
est que cela se peut le d'ieu dit a
Oublie que le d'ieu a fait luy a
Rendre l'amitié de son père le d'ieu
ne s'attend que les médiateurs non pas
Ainsi en une telle pièce non plus que
mon Despreux de Balthazar

Examen de cette comedie

Le jeu du Marquis et du Chevalier n'est pas mauvais. La harangue du comedien sent¹ trop son Proverbe² et son homme de Village. Pour la petite piece, le Role que joue Crispin ne vaut rien parce qu'on ne le void pas changer de sentimens. Si Monsieur Poisson n'estoit pas meilleur acteur qu'il n'est autheur, il ne seroit point tant estimé. Je m'etone qu'un homme d'un sy grand genie ait pu faire des choses si plates. Le discours de Catin en parlant à Leonor est une pure betise³. Le meilleur de cette piece est l'endroit où elle chante pour se mocquer du faux valet⁴. Et puis comment est que cela se peut ? Leonor dit à Octave que le vol qu'il a fait luy a rendu l'amitié de son pere⁵. Je suis persuadé que les auditeurs n'ont pas bien reçu cette piece, non plus que moy.

Despreaux Boileau

1. L'auteur avait d'abord écrit : *est*, qu'il a rayé.
2. *Proverbe* : « Se dit communément des façons de parler triviales et communes qui sont en la bouche de toutes sortes de personnes » (FUR.). La harangue burlesque du comédien (scène 5 du *Baron*) est effectivement écrite en un style bas !
3. *Zig-zag*, scène 4.
4. *Zig-zag*, scène 9, v.545-575.
5. Voir le *Zig-zag* au v.588.

APPENDICE II

LA MASCARADE DE LA RÉCEPTION FAITE PAR UN GENTILHOMME DE CAMPAGNE

Le texte de cette mascarade — dans laquelle, à la représentation, fut enchâssé *L'Après-soupe des auberges* — fut publié à l'époque dans un in-4° de 12 pages, sans lieu ni date (Arsenal, Ra³ 124). V. Fournel le reprit, avec quelques changements curieux, dans ses *Contemporains de Molière* (t. II, 1866, p. 567-572). Nous donnons la transcription scrupuleuse de l'édition originale conservée à l'Arsenal.

Sur les circonstances, le rôle et l'intérêt de la mascarade, on se reportera à notre Présentation de *L'Après-soupe des auberges*.

*LA RECEPTION FAITE PAR UN GENTILHOMME
DE CAMPAGNE¹ A UNE COMPAGNIE CHOISIE
A SA MODE, QUI LE VIENT VISITER.*

MASCARADE

ARGUMENT

La scene represente une de ces Maisons qu'on nomme Noblesses ou Gentilhommeries, composée d'un corps de Logis decouvert², d'une petite Tour ruinée, d'une Grange en mauvais ordre, et d'une Cour où paroissent quelques Poulets-daindes³, des Levriers maigres, et des Bassets.

Le Maistre de la Maison vante le bonheur de sa vie tranquille en chantant, et publie les loüanges de la bonne compagnie qu'il attend, et qui est sur le point d'arriver chez luy.

RECIT DU GENTILHOMME DE PROVINCE,

par Monsieur Destival, accompagné de deux de ses valets Innocents, les Sieurs Ottave et Valère.⁴

1. Voir *Le Baron de la Crasse*, au v.4.

2. Le temps et les vents ont eu raison de la toiture et du corps de logis.

3. Le poulet d'Inde est un dindonneau.

4. Les danseurs qui parurent dans la mascarade sont bien connus pour avoir participé à divers ballets de cette époque (on les retrouve à l'index des danseurs, p. 253-256 du *Ballet de cour de Louis XIV...* de M.F. Christout). Les danseurs professionnels côtoient des grands seigneurs, des musiciens, voire des acteurs italiens de la *commedia dell'arte* installés alors à Paris (voir nos « Comédiens italiens dans les ballets au temps de Mazarin », communication publiée en 1986). A cette date, leur troupe comporte effectivement un *Octave* (G.-A. Zanotti) et un *Valerio* (G. Bendinelli), qui dansent ici.

*Sur mon Pallier⁵ de Province
Nul n'est plus heureux que moy ;
Ma Noblesse n'est pas mince,
Sur mon Pallier de Province,
J'y suis plus content qu'un Prince,
Et peut-estre autant qu'un Roy.
Sur mon Pallier de Province
Nul n'est plus heureux que moy.*

*La belle et noble Assemblée
Qui doit arriver icy
Ne me prendra point d'emblée,⁶
La belle et noble Assemblée :
Elle aura de l'Echinée,⁷
Et de bons Dindons aussi,
La belle et noble Assemblée
Qui doit arriver icy.*

PREMIERE ENTREE

Le Capitaine d'un Chateau⁸ voisin arrive avec sa femme ; le Seigneur leur fait en chantant le compliment qui suit, et eux luy respondent par signes, et dansent.

Capitaine : Monsieur de Lully ; *sa femme* : M. Dolivet.⁹

*Ah ! Monsieur le Capitaine,
Vous soyez le bienvenu ;¹⁰
Madame de la Fontaine,*

5. *Pailier, pallier* ou *paillier* : cour de la ferme où il y a de la paille. « On dit proverbialement qu'on est bien fort sur son paillier, pour dire en sa maison, en sa cour, sur son degré, auprès de ses amis et de ses domestiques » (FUR.). — Tous les huitains de cette mascarade sont des triolets.

6. « Tout d'un coup, d'abord et comme d'assaut » (RIC.).

7. Quartier du dos d'un cochon.

8. « Celui qui commande dans un château fort » (RIC.).

9. La présence de Lully comme danseur est habituelle. Dolivet ou d'Olivet, professionnel de la danse, participa très souvent aux ballets de cour.

10. Tour stéréotypé avec le subjonctif impératif ; aujourd'hui disparu.

*Ah ! Monsieur le Capitaine,
 Vous m'avez pris sans mitaine,¹¹
 Je ne l'eusse jamais crû.
 Ah ! Monsieur le Capitaine,
 Vous soyez le bienvenu !*

DEUXIEME ENTREE

*Quatre Escuyers*¹² amenans par la main quatre Vieilles Demoiselles,¹³ qui s'estant cottisées pour louer un Carosse, viennent voir le Seigneur. Elles prennent leurs places, et voyent danser leurs Escuyers.

Escuyers : Messieurs d'Heureux et Beauchamp, les Sieurs Bonnard et la Pierre.¹⁴

TROISIEME ENTREE

Le plaisir que les Vieilles ont pris à voir danser leurs Escuyers et d'estre bien receuës du Maistre de la Maison, leur donnant envie de danser, elles font aussi une Entrée.

Vieilles : le Duc de Saint-Aignan, Monsieur de Mollier, les Sieurs de Gan et des-Airs le jeune.¹⁵

QUATRIEME ENTREE

Le Seigneur, pour mieux regaler¹⁶ les Demoiselles, fait venir

11. A l'improviste.

12. Le mot « s'est étendu à tous ceux qui donnent la main aux dames, soit qu'ils soient leurs domestiques, soit qu'ils soient leurs galants, soit qu'ils le fassent par pure civilité ou rencontre » (FUR.).

13. Filles ou femmes nobles.

14. Les danseurs d'Heureux, Bonnard (le père et le fils étaient des professionnels) et la Pierre sont à distinguer du grand Ch. L. Beauchamps, chorégraphe du Roi.

15. Un noble, qui adorait danser (le duc de Saint-Aignan), se mêle aux professionnels (L. de Mollier, De Gan ou Degan et Des Airs le cadet).

16. Voir *L'Après-soupe des auberges*, au v.490.

ses deux fils, suivis de leur Precepteur, tous deux fort incommodez¹⁷ de leurs personnes, aussi bien que leur Maistre.

Precepteur : M. Paysan. *Enfans* : les Sieurs le Chantre et de Lorge.

CINQUIEME ENTREE

Un Bourgeois d'une petite Ville voisine arrive avec sa femme et sa fille, accordée au fils aîné de la Maison, dont¹⁸ la taille paroist d'autant plus extraordinaire, qu'estant quasi Geante, ils sont si ragots¹⁹ qu'ils en sont presque Nains. Le Seigneur les voyant venir, surpris d'un transport de joye, dit à Lubin, Precepteur de ses Enfans :

*Lubin,*²⁰ *fais sonner le Rebec,*²¹
Qu'il donne Pavanne ou Bourrée ;
*Après un grand Salamalec,*²²
Lubin, fais sonner le Rebec,
Car je voy le beau petit bec
*De mon fils aîné l'Accordée.*²³
Lubin, fais sonner le Rebec,
Qu'il donne Pavanne ou Bourrée.

Père : le petit Vagnard. *Mère* : le petit des-Airs. *La Fille* : le Sieur Vagnard.²⁴

SIXIEME ENTREE

Mais comme la vie magnifique de ce bon Seigneur ne l'a

17. Maladroits, dégingandés, contrefaits.

18. L'antécédent du relatif est la fille du bourgeois.

19. Court et gros.

20. Dès la première comédie de Poisson (*Lubin ou Le Sot vengé*), Lubin est le nom d'un sot. Cf. le paysan Lubin, dans *George Dandin*.

21. Violon (mot vieilli et du style burlesque).

22. Salut. Mot arabe employé par Scarron. Sganarelle (*Le Médecin volant*, sc.4) emploie le mot sans le comprendre. Cf. le *salamalec* qui de Cléonte déguisé en Turc (*Le Bourgeois gentilhomme*, IV, 4).

23. Construire : le bec de l'accordée de mon fils.

24. Il s'agit probablement de Vagnard ou Vagnac, dont le nom était porté par deux danseurs de la même famille.

pas laissé sans debtes, deux Sergents à Verge viennent, dont l'un luy apporte un Exploit, et l'autre danse, accompagné de quelques Recors.²⁵

RECIT DU SERGENT A VERGE,
par M. Blondel.²⁶

*Moy qui suis un Sergent à Verge
Qu'on void toujours deça delà,
Sans craindre fuzil ny flamberge,²⁷
Ny Fanfaron,²⁸ ny Quinola,²⁹*

*Malgré tes dents et ta Canaille,³⁰
Je viens, sans dire : Qui va-la ?
Parmy tes chiens et ta volaille,
T'aporter l'Exploit que voila.*

Le Seigneur, irrité de l'insolence du Sergent, appelle le Precepteur à son secours pour le battre, et luy dit en chantant :

*Lubin, prenez mes deux garçons,
Et qu'on chasse ce temeraire !
A quoy servent tant de façons ?
Lubin, prenez mes deux garçons,
Et qu'avec de bons gros bastons
Chacun d'eux l'estrille en compere.³¹
Lubin, prenez mes deux garçons
Et qu'on chasse ce temeraire !*

Sergent qui danse : le Sieur Mercier. *Recors* : Messieurs Manceau et la Marre, les Sieurs des-Airs l'ainé et Magny.

25. *Le sergent à verge* est l'huissier qui apporte l'acte ; ses aides, les *recors*, l'assistent et lui prêtent main forte.

26. C'est un chanteur. Les autres danseurs restent muets. Voir les deux servantes qui chantent et les deux servantes qui dansent, à la 7^e entrée.

27. Voir *L'Après-soupe des auberges*, au v.309.

28. « Faux brave » (RIC.).

29. Terme du jeu de reversis (désignant le valet de cœur) employé comme sobriquet dans la langue burlesque, pour désigner l'écuyer qui mène une dame.

30. Les petites gens qui sont à ton service.

31. Que chacun d'eux s'entende bien avec l'autre pour rosser le sergent !

SEPTIEME ENTREE

Cependant quatre Servantes viennent faire des reproches au Seigneur d'avoir assemblé cette grande compagnie qui détruit sa basse-cour ; il leur repart³² avec injures. Deux d'entre elles ne laissent pas de danser en se moquant de luy, et les deux autres luy chantent ces Vers :

PREMIERE SERVANTE

*Quel desordre ! Quel tintamarre !
Vous jettez ainsi vostre bien !
Tout s'en va sans nous dire garre,³³
Et bientost vous n'aurez plus rien.*

DEUXIEME SERVANTE

*Ce beau Monsieur le Capitaine
Vous mange la nuit et le jour ;
Le Colombier et la Garenne³⁴
Iront après la basse-cour.*

LE SEIGNEUR

*Paix-là, taisez-vous, Donzelles !
On ne me fait point la loy.
Vos plaintes sont éternelles.
Paix-là, taisez-vous, Donzelles !
Si je mets tout par escuëlles,³⁵
Il n'en coustera qu'à moy.
Paix-là, taisez-vous, Donzelles !
On ne me fait point la loy.*

PREMIERE SERVANTE

Tous tes gens, beau Seigneur de balle,³⁶

32. Réplique, répond sur le champ.

33. Avertir.

34. « Sorte de petit bois où l'on a mis des lapins ; lieu peuplé de lapins » (RIC.).

35. « On dit aussi qu'on y a mis tout par escuelles, pour dire qu'on y a fait grande débauche, qu'on a mangé tout ce qui y était » (FUR.).

36. Qu'on méprise, qui ne vaut rien.

*Ont du mal comme des damnez.
Cherche une autre Servante à Calle ;³⁷
Pour moy, ce n'est pas pour ton nez.³⁸*

DEUXIEME SERVANTE

*Chez toy l'on n'a pas pris racine.
Aga,³⁹ ce beau Monsieur de foin !⁴⁰
Pour un Maistre de telle estime
On ne sçauroit estre assez loin.*

Servantes qui dansent : Le Comte de Sery, Monsieur d'Heureux.

Servantes qui chantent : Messieurs Le Gros et Fernon.

HUITIEME ENTREE

Une troupe de Comediens de campagne, passant par le Village, viennent sçavoir au Chateau si l'on a besoin d'eux. Les deux Valets innocents en donnent avis au Seigneur, et luy disent :⁴¹

OTTAVIO

*Monsieur, des Comediens vous demandent là-bas,
Tous vestus de satin, velours, ou taffetas,*

VALERIO

*Qui, pour bien divertir la noble Compagnie,
Voudroient bien devant vous faire la Comedie.*

37. *La cale* est une coiffure de femme, « un bonnet plat par en haut, qui vient couvrir les oreilles et est échancré par devant avec une petite bordure de velours. Toutes les servantes de Brie portent des cales » (FUR.).

38. Ce n'est pas pour toi.

39. Interjection populaire (du vieux mot *agarder*) qui marque l'admiration ; emploi ironique ici, comme souvent.

40. De foin « se dit aussi par mépris, pour marquer une chose de néant, peu estimable » (FUR.).

41. Apparemment, les deux Italiens dansaient et chantaient — ce qui correspond parfaitement à leurs capacités.

Le Seigneur craint d'abord pour ses Dindons, les prenant pour des Boësmiens⁴² ; mais, ayant appris leurs noms, il leur permet de jouer, et dit :

*Pourveu qu'on sauve mes Dindons,
Je veux bien voir la Comedie ;
Tous les Acteurs me seront bons,
Pourveu qu'on sauve mes Dindons.
Qu'ils fassent venir leurs Bouffons⁴³
Pour réjouir la Compagnie.
Pourveu qu'on sauve mes Dindons,
Je veux bien voir la Comedie.*

Les Comédiens jouent *L'après-Souper de l'Auberge* ou *Les marionnettes*, du sieur Poisson.

NEUVIEME ENTREE

Le Maistre à danser du Village amène avec luy le Magister, l'Organiste et le Souffleur d'Orgue,⁴⁴ tous déguisez pour divertir la Compagnie. Le Bouffon⁴⁵ du Seigneur arrive, qui danse avec eux ; mais il luy prend fantaisie de les chasser, pour danser seul.

Le Maistre à danser : le Sieur Noblet. *Le Magister du Village* : le Sieur Desonets. *L'Organiste* : le Sieur Baltazar. *Le Souffleur d'Orgue* : le Sieur Tutin. *Le Bouffon* : Monsieur Coquet.

42. Ces vagabonds, appelés aussi Egyptiens, ont mauvaise réputation ; et les comédiens errants risquent d'être décriés, ravalés à leur niveau et confondus avec eux. Voir la réflexion du Marquis aux v.207-208 du *Baron de la Crasse*.

43. Voir *Le Baron de la Crasse*, au v.232.

44. Celui qui fait mouvoir les soufflets de l'orgue.

45. Comme un prince, ce seigneur de campagne a son bouffon !

DIXIEME ET DERNIERE ENTREE

Trois Paysans et trois Paysannes, sçachant la bonne Compagnie qui est au Chasteau, y viennent accompagnez de quelques Flustes, pour réjouir le Seigneur par leur danse, et concluent par là cette Mascarade.

Paysans : le Roy, le marquis de Villeroy, Monsieur Beauchamp.

Paysannes : les Sieurs Raynal, Chicanneau et la Pierre.

FIN

APPENDICE III

LE POÈME AU ROY

Accueilli en 1660 dans la troupe parisienne de l'Hôtel de Bourgogne, R. Poisson s'efforça aussitôt d'y faire entrer sa femme, Victoire Guérin. C'est Nicole Gassot, femme de Bellerose depuis 1630, dite M^{lle} Bellerose, qui céda sa place d'actrice de l'Hôtel de Bourgogne à l'épouse de Poisson. Par contrat du 30 avril 1660, les époux Poisson s'engageaient en retour à verser chaque année à la Bellerose une pension de mille livres. Las ! La Bellerose vécut à l'aise et en bonne santé à Conflans-Sainte-Honorine ; elle ne mourut qu'en 1680 ! D'où l'impatience et le désappointement de Poisson, qui, lourdement chargé d'enfants, doit acquitter chaque année « la fâcheuse somme ». D'où, aussi, sa prière au Roi — sept dizains d'octosyllabes et d'alexandrins mêlés.

Comment dater cette pièce spirituelle ? Le manuscrit conservé à la B.N. (f.fr. 12801, f^o 46 r^o et v^o) porte le titre suivant : *Advertissement de Poisson Comedien au Roy en 1663*. G. Mongrédien (*Les Grands Comédiens...*, 1927, n.1, p. 249) voit dans cette date une erreur et affirme qu'il faut dater l'épître de 1670. C'est impossible, car G. Quinet la publie en 1667. Peut-on serrer davantage entre 1660 et 1667 ? Au v.23, Poisson mentionne ses six enfants. Malheureusement, les biographes (Mongrédien, Curtis) ne sont pas d'accord sur le nombre exact des enfants de Poisson (7 ou 8) et quelque mystère entoure précisément la naissance du sixième... Les v.2 et 19

font allusion à la liste des écrivains qui recevaient des gratifications royales — liste établie par Chapelain dès 1662-1663. Le poème a donc pu être écrit à cette date, selon l'indication du manuscrit (et comme l'avaient pressenti les frères Parfaict, au t. VII de leur *Histoire du Théâtre françois depuis son origine jusqu'à présent*), ou entre 1663 et 1667.

Le roi ne répondit que tardivement à la requête de R. Poisson : un arrêt du Conseil du 28 juillet 1670 déclara nul le contrat de 1660 et ramena la pension de 1000 à 600 livres. Poisson remercia le roi en vers (ce nouveau poème *Au Roy* figure dans les *Diverses Poésies* qui ouvrent le volume des *Œuvres* de Poisson publié par J. Ribou en 1678). Voici l'envoi du poème :

Que ma famille soit de malheur poursuivie,
Et que la Belle-Rose ait vingt ans de santé,
Si je passe jamais un seul jour de ma vie
Sans prier pour ta Majesté.

La première épître de prière *Au Roy*, donnée d'abord par G. Quinet à la fin de son édition de 1667 du *Baron de la Crasse*, sera reprise par G. de Luynes dans son édition de 1678 du *Baron*, puis par Ribou et Guillaïn dans leurs éditions collectives qui l'intègrent généralement aux *Diverses Poésies* de Poisson. Nous suivons le texte de 1667, confronté au manuscrit (qui présente surtout des variantes graphiques et nombre de vers faux) et aux éditions ultérieures.

AU ROY

A ceux qui se meslent d'écrire,
On dit que vous donnez de quoy ;
Cependant je m'en mesle, Sire,
Et vous ne songez pas¹ à moy.
5 Me ferez-vous passer pour buse ?
Souvent les Enfans de ma Muse,
Par d'heureux cas fortuits, vous ont desennuyé.
Ha ! SIRE, que vostre suffrage
De ma veine³ tremblante eût⁴ enflé le courage,
10 Si vous ne m'eussiez oublié.

Vous divertir est une chose
Qui me doit rendre assez content.
Plust à Dieu que la Belle-Roze
Prist cela pour argent comptant !
15 Mais mille francs, ce mot m'assomme :
SIRE, c'est la fascheuse somme,
Que d'année en année⁵ elle tire de moy.
J'en ay le cœur gros, l'ame triste.

1. Ms : *point*.

2. Ms : *Vous me ferés passer pour buse*.

3. Veine poétique, inspiration poétique.

4. Nous corrigeons l'originale (*eut*) d'après le texte donné à partir de 1678.

5. Ms : *dannées en années*.

- Voyez si j'ay besoin d'estre mis sur la liste :
 20 Je vous en fais Juge, GRAND ROY.
- Oüy, SIRE, donner tous les ans
 Mille francs à la Belle-Roze,
 C'est trop pour moy : j'ay six Enfants.
 Grand Roy, donnez-en quelque chose !
 25 Je ne sçay pas comme ma main
 Mit mon nom sur ce parchemin ;
 Je ne pourroy jamais plus cherement⁶ écrire.
 Mille livres par an ! j'avois perdu l'esprit !
 Ha ! n'estoit que mes vers vous ont diverty, SIRE,
 30 Je souhaiterois bien n'avoir jamais écrit.
- Quand je mis la main à la plume
 Pour grifonner ces maudits traits,
 La Belle-Roze avoit un rhume
 Qu'elle avoit fait venir exprès.
 35 Qui l'auroit crû, SIRE ? Je signe
 Sur la bonne foy de sa mine,
 Qui dans sept ou huit jours promettoit son trépas.
 C'estoit ma flateuse esperance !
 Mais, SIRE, elle et le rhume estoient d'intelligence :
 40 La traistresse n'en mourut pas.
- Oüy, SIRE, j'en fus affronté.⁷
 Ses douleurs n'estoient pas mortelles ;
 Elle est en parfaite santé,
 J'en ay de trop seures nouvelles.
 45 De trois mois en trois mois, je vois un Païsan,
 Qui me croit quelque Partisan,⁸
 M'apporter un receu de l'argent que je donne ;
 Et nostre Hostel⁹ estant de si peu de rapport,
 C'est bien, SIRE, Dieu me pardonne,
 50 De trois mois en trois mois luy souhaiter la mort.

6. D'une manière coûteuse !

7. Trompé.

8. Ces financiers amassaient de grandes fortunes.

9. Il s'agit du théâtre de l'Hôtel de Bourgogne.

Le moyen de ne pas pecher
Dans une si fâcheuse affaire ?
Vous seul pouvez m'en empescher.
Dieu vous oblige de le faire.
55 Pourtant, SIRE, je ne vay pas
Jusqu'à souhaiter son trépas ;
Ce seroit trop, à Dieu ne plaise.
Mais lorsque la mort la prendra,
Qu'on en dise ce qu'on voudra,
60 Je croy que j'en seray fort aise.

Pourtant, si vous vouliez, GRAND ROY,
Comme elle n'est point ma parente,
Que sa vie ou sa mort me fût¹⁰ indifferente,
Vous n'auriez qu'à payer pour moy.
65 Je n'attendrois plus d'heure en heure
Celle où j'aspire qu'elle meure.
Vous changeriez mon triste sort.
Oüy triste, je le puis bien dire :
Car si je n'espere en vous, SIRE,
70 Je n'espereray qu'en la mort.

POISSON

10. Le ms et les différentes éditions donnent : *fut*. Nous faisons la correction qui s'impose.